

Convocation du 31 mars 2021

## **SEANCE DU 12 AVRIL 2021**

Le douze avril deux mille vingt et un à vingt heures, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bruno LEVEQUE, Maire.

**Etaient présents** : M. Bruno LEVEQUE, Jean-Yves DOËRR, Jimmy PINARD, Sébastien PICQUE, Yannick BANCE, Vincent LE DUC, Ludovic SURIRAY, Mmes Françoise DUCHANGE, Céline MIGEOTTE, Vincent PORTIER, Céline ZIANI

**Absents** : Ludovic DRU, Valérie DRU, Charlène GERBAULT, Vanessa MINTENS

Monsieur Vincent PORTIER a été élu secrétaire de la séance.

---

### **1/ APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2020 a été réalisée par le Trésorier de Conches en Ouche et que le Compte de Gestion établi par ce dernier est conforme au Compte Administratif de la commune,  
Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif du Maire et du Compte de Gestion du Trésorier,  
Monsieur le Maire propose d'approuver le Compte de Gestion du Trésorier pour l'exercice 2020.

Après délibération, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents, d'approuver le Compte de Gestion du Trésorier pour l'exercice 2020, dont les écritures sont conformes au Compte Administratif de la commune pour le même exercice.

### **2/ APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020**

Monsieur Bruno LEVÊQUE, Maire, ayant quitté la salle,

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur DOËRR, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Monsieur Bruno LEVÊQUE, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

**COMMUNE DE  
27190 GLISOLLES**

Tél: 02 32 37 15 27

**FONCTIONNEMENT**

002 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT 2019 **758 530,14 €**

AFFECTATION 1068 2020 **17 943,06 €**

-----

002 AFFECTATION A L'EXCEDENT REPORTE 2020 740 587,08 €

DEPENSES 2020 378 826,43 €

RECETTES 2020 461 260,27 €

**RESULTAT FONCTIONNEMENT 2020 82 433,84 €**

**RESULTAT CUMULE DE FONCTIONNEMENT 2020**

**EXCEDENT 823 020,92 €**

**INVESTISSEMENT**

001 RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2019 - 17 943,06 €

DEPENSES 2020 92 621,72 €

RECETTES 2020 42 915,23 €

RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2020 - 67 649,55 €

**RESULTAT CUMULE D'INVESTISSEMENT 2020**

**DEFICIT - 67 649,55 €**

---

**RESULTAT GLOBAL FONCT ET INVEST 2020 EXCEDENT 755 371,37 €**

---

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, décide d'approuver le compte administratif 2020.

### 3/ APPROBATION DE L'AFFECTATION DU RESULTAT 2020

Reports	
Pour Rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure :	17 943,06
Pour Rappel : Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure :	740 587,08

Soldes d'exécution	
Un solde d'exécution (Déficit - 001) de la section d'investissement de :	49 706,49
Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de :	82 433,84

Restes à réaliser	
Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :	
En dépenses pour un montant de :	0,00
En recettes pour un montant de :	0,00

Besoin net de la section d'investissement	
Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à :	67 649,55

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par Le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section

Compte 1068	
Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) :	200 000,00

Ligne 002	
Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) :	623 020,92

### 4/ VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES POUR 2021

Après analyse du budget primitif 2021, considérant que le produit fiscal estimé pour 2021 permet d'obtenir des ressources suffisantes pour équilibrer le budget, Monsieur le Maire propose aux membres du conseil de ne pas augmenter les taux d'imposition des taxes pour l'année 2021.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de ne pas augmenter les taux applicables sur la commune qui sont :

- Pour la T.F (bâti) de 29,80 % (dont 20,24 % de taux départemental),
- Pour la T.F.N.B 23,29 %,
- Pour la Cotisation foncière des entreprises (CFE) de 12,20 %.

Soit un produit fiscal attendu de 167 412 €.

### **5/ VOTE DES SUBVENTIONS 2021**

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil de fixer le montant des subventions au titre de l'année 2021, sachant que la somme votée au budget primitif compte 6574 est de 3 000 €.

Après examen des demandes, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer les sommes suivantes :

<b>ASSOCIATIONS COMMUNALES</b>	
GLISOLLES EN FORME	350 Euros
CLUB DE L'AMITIE GLISOLLOISE	300 Euros
CLUB PHOTO	300 Euros
ANCIENS COMBATTANTS Glisolles-Aulnay-La Bonneville- Gaudreville	200 Euros
<b>AUTRES ASSOCIATIONS</b>	
LA CLE	100 Euros
CFAIE VAL DE REUIL	70 Euros
LA BANQUE ALIMENTAIRE DE FRANCE	400 Euros
LES RESTAURANTS DU CŒUR	400 Euros
LA FONDATION ARSEP	200 Euros

### **6/ VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021**

Le conseil municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, décide à l'unanimité :

- d'arrêter les dépenses et les recettes de fonctionnement équilibrées à la somme de 1 029 451,92€

- d'arrêter les dépenses et les recettes d'investissement équilibrées à la somme de 800 000, 00€

Soit un budget total de 1 829 451,92 €.

**7/ CONVENTION AVEC LA CLINIQUE DES PETITS MONTS SUR LES ANIMAUX ERRANTS**

Considérant la nécessité pour la mairie de mettre fin à l'errance ou à la divagation des animaux,  
Monsieur le Maire propose de signer une convention avec la Communauté de Communes de Conches en Ouches et la clinique vétérinaire des Petits Monts afin de prendre en charge l'accueil, le soin et la garde des animaux retrouvés sur divagant sur la commune.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal approuve la signature de la convention.

**Fin de la séance : 22H25**

**LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNÉ**

**Monsieur Bruno LEVEQUE**  
**Le Maire**